
Domaine royal de Drottningholm (Suède) No 559bis

1 Identification

État partie

Suède

Nom du bien

Domaine royal de Drottningholm

Lieu

Île de Lovön, province de Stockholm

Municipalité d'Ekerö

Inscription

1991

Brève description

Situé sur une île du lac Mälär dans la banlieue de Stockholm, l'ensemble de Drottningholm, avec son château, son théâtre construit en 1766 et parfaitement préservé, son pavillon chinois et ses jardins, est le meilleur exemple de résidence royale d'Europe du Nord du XVIII^e siècle inspirée par le modèle du château de Versailles.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

13 mars 2019

2 Problèmes posés

Antécédents

Le domaine royal de Drottningholm a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial 1991 sur la base du critère (iv). La déclaration rétrospective de valeur universelle exceptionnelle du bien, approuvée en 2016 (40 COM 8E), définit l'ensemble de Drottningholm comme « le meilleur exemple de résidence royale construite en Suède au XVIII^e siècle, [...] représentatif de toute l'architecture européenne de cette époque, héritière de l'influence exercée par le Château de Versailles sur la construction de résidences royales d'Europe occidentale, centrale et septentrionale »

La zone tampon n'était pas exigée au moment de l'inscription du bien. Toutefois, la nécessité d'une telle zone avait été régulièrement soulignée dans le cadre de la gestion et du suivi, y compris dans le rapport périodique soumis par l'État partie (2006) et des rapports de l'ICOMOS préparés au cours de discussions sur le remodelage de la route d'Ekerö et la construction de la rocade de Stockholm. En 2009, le gouvernement suédois

a autorisé la construction de la rocade de Stockholm, à la condition que Lovön-Kärsön, une zone de terres et d'eau assez vaste autour du bien du patrimoine mondial, soit établie en tant que réserve naturelle ou culturelle, valorisant la protection et la préservation du bien du patrimoine mondial. Cela a abouti à la création de la réserve naturelle de Lovö, par décision du Conseil d'administration de Stockholm, en 2014, avec pour objectif de conserver un vaste paysage périurbain, naturel et culturel, ses précieux habitats naturels, ses valeurs en termes d'utilisation récréative et les valeurs liées à l'utilisation historiquement agricole du paysage contigu, ayant une forte référence à la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial. Des études d'impact sur le patrimoine, élaborées conformément aux recommandations de l'ICOMOS, lors de la conception des projets d'infrastructure mentionnés ci avant, montraient l'adéquation de la zone de réserve naturelle avec les objectifs visés par la zone tampon du patrimoine mondial. La zone de réserve permettait de sauvegarder et soutenir la valeur universelle exceptionnelle du bien et illustrait un lien clair entre le caractère du paysage et son utilisation agricole historique, aux fins de respecter les besoins en approvisionnement de la Couronne et de soutenir la famille du roi.

En 2018, à l'issue d'un processus prolongé d'évaluation et de consultation, l'État partie a présenté une demande officielle de modification mineure des limites, proposant que soit créée une zone tampon pour le Domaine royal de Drottningholm.

Modification

La zone tampon proposée a une superficie de 3 227,6 ha et correspond aux limites de la réserve naturelle de Lovö, qui couvre les îles Lovön, Kärsön, Fågelön, entoure des îles, îlots, avec la zone aquatique.

Étant donné que la zone possède un fort caractère culturel associé à la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial, les limites de la réserve naturelle ont été tracées avec la participation de spécialistes, pour les éléments naturels et les éléments culturels. L'objectif de la réserve naturelle est de garantir la sauvegarde, la conservation et la gestion de l'environnement naturel et culturel de la zone périurbaine classée, ses habitats naturels et l'utilisation agricole et récréative historique. La réserve n'inclut pas le territoire du bien du patrimoine mondial, toutefois, elle représente un surcroît de protection pour ce bien et soutient sa valeur universelle exceptionnelle.

La partie territoire est également classée comme zone d'intérêt national pour le patrimoine culturel, ce qui implique que sa valeur ne doit pas être endommagée de manière importante et doit être traitée de façon prioritaire dans la planification aux niveaux local et régional.

La zone tampon proposée permet une meilleure compréhension de la valeur et de l'importance du bien du patrimoine mondial, garantissant la préservation à long

terme du paysage agricole, qui a appartenu à la Couronne et lui a permis de couvrir ses besoins en approvisionnement pendant des siècles.

La zone tampon proposée permet également de préserver la relation visuelle et idéologique du bien du patrimoine mondial avec son environnement paysager plus large, d'intégrer les jardins classiques dans un cadre paysager naturel et agricole, et, grâce à un horizon parfaitement dégagé de mettre en valeur l'expression symbolique du pouvoir absolu de la Couronne, exprimant la domination de l'homme sur la nature et le territoire.

La proposition de zone tampon a été élaborée conjointement par le Conseil d'administration du comté de Stockholm, le Conseil national d'administration des Biens de Suède et la municipalité d'Ekerö, avec la participation de résidents et propriétaires locaux. La gestion du territoire relève de la responsabilité du Conseil national d'administration des Biens de Suède, qui est le propriétaire des territoires de la réserve. Le plan de gestion, approuvé en 2014, fait l'objet d'un renouvellement tous les dix ans.

Le Conseil d'administration du comté de Stockholm supervise la mise en œuvre de la réglementation et évalue toute modification au sein de la réserve par rapport aux fins et orientations à la base de la création de la réserve. Un groupe consultatif spécial dirigé par le Conseil national d'administration des Biens, réunit toutes les parties prenantes afin d'assurer l'harmonisation des intérêts et actions, conformément aux objectifs de préservation et de présentation de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial en liaison avec la réserve naturelle.

Dans le périmètre de Lovön, il existe des biens qui ont des propriétaires ou sont loués et ne sont pas compris dans la réserve ni régis par ses dispositions. Toute modification apportée à ces biens est contrôlée par la municipalité en vertu des dispositions de la loi suédoise sur la planification et la construction (2010:900). Concernant les terres louées, il existe des accords passés avec le Conseil national d'administration des Biens de Suède et le Bureau du gouverneur qui réglementent les modifications en indiquant lesquelles sont permises. Ces biens font également partie de la zone d'intérêt national pour l'environnement culturel, ce qui signifie qu'au travers du Conseil d'administration du comté, l'État supervise des décisions municipales.

Le cadre juridique pour la protection et la gestion est fourni par le code de l'environnement suédois (1998:808), et la loi sur la planification et la construction (2010:900), le plan directeur de la municipalité d'Ekerö (2010), le plan de développement détaillé pour Drottningholmsmalmen (2015) et l'ordonnance pour les bâtiments appartenant à l'État (2013:558).

L'ICOMOS considère que la zone tampon proposée renforcera la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial et contribuera à sa protection. La solide protection juridique offerte par la réserve naturelle et les dispositions de gestion existantes fournissent une justification suffisante pour que la zone tampon proposée soit mise en place de manière efficace.

3 Recommandations de l'ICOMOS

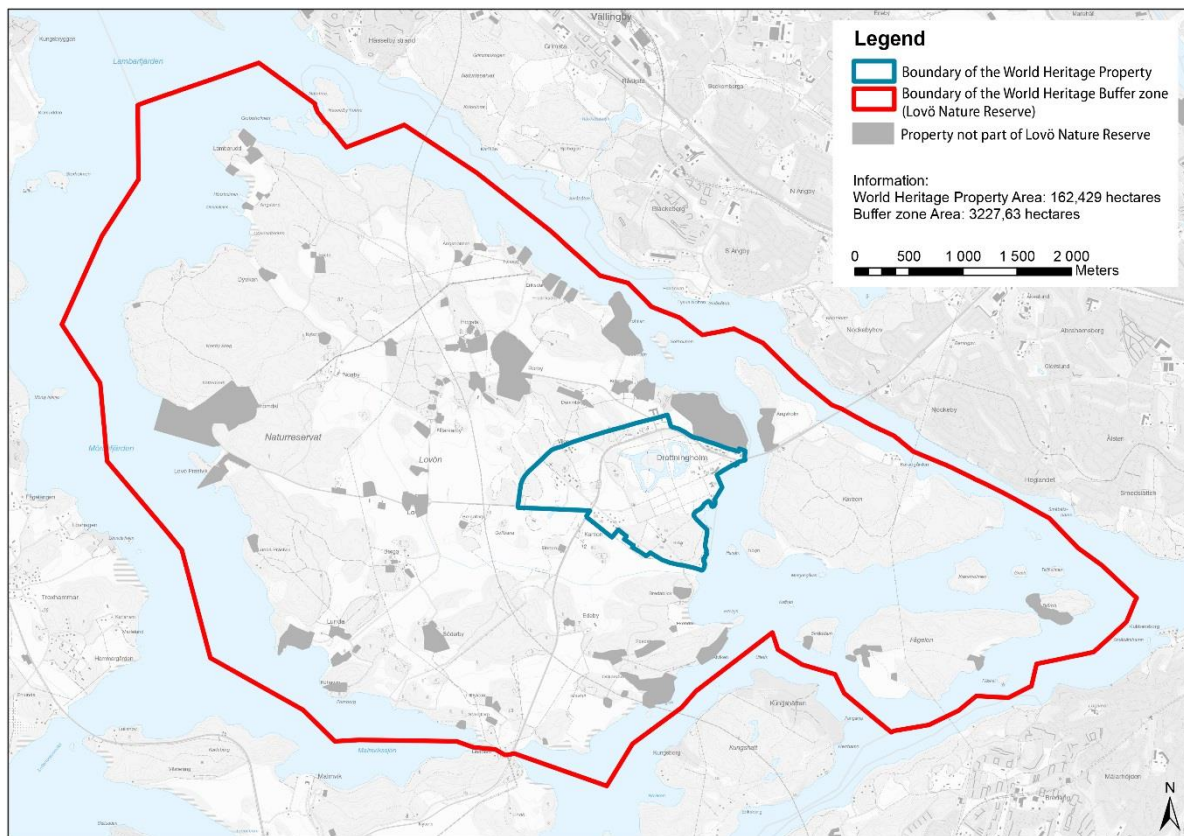
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour le Domaine royal de Drottningholm, Suède, soit **approuvée**.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération le point suivant :

- a) Élaborer un nouveau plan de gestion intégrée pour le bien du patrimoine mondial et la zone tampon, y compris un plan d'aménagement spatial, couvrant le Conseil d'administration du comté et la municipalité d'Ekerö, ainsi qu'un plan de mobilité complet ;



Plan indiquant la zone tampon proposée